

Le Chesnay le 15 septembre 2011

A Monsieur Marc-Roger Hirsch
58 Avenue Marceau
75008 – PARIS

Ref : Brevet Valorimer. Votre courrier du 11 août 2011.

Monsieur,

Nous nous permettons de revenir sur votre courrier du 11 août dont Mr. Dewaghe nous a fait parvenir une copie.

Dans ce qui suit nous nous concentrons dans un premier temps sur la dernière phrase de ce courrier, pour ensuite préciser le fond de notre démarche.

1 – Vos « interrogations » sur la Société JSC Consultants :

a, les questions que nous avons posées vous surprennent :

Nous comprendrions effectivement que ces question puissent vous surprendre si elles émanaient d'un spécialiste du droit de la propriété industrielle et intellectuelle. Ce que nous ne sommes pas.

Comme l'indique notre papier à en-tête nous sommes « consultants en cessions/acquisitions d'entreprises ». Compte tenu de notre champ d'action, notre approche est nécessairement généraliste et nous avons l'habitude de travailler en équipe avec les conseillers-spécialistes de nos clients.

Mr Dewaghe nous ayant missionnés pour lui présenter des candidats à l'achat de sa Société Valorimer et du « brevet N29 », notre première démarche est de faire un état des lieux et d'évaluer, sinon de valoriser les éléments constitutifs de ces 2 actifs. Pour ce qui concerne N29, nous ne pouvons le faire qu'avec le spécialiste que vous êtes.

Bien que ces questions vous semblent « naïves », elles sont précisément celles que le premier opérateur intéressé posera, avant même d'entamer un audit spécialisé et pointu.

En conclusion sur ce point, nous vous prions de nous considérer comme des néophytes de votre spécialité – ce que nous sommes - et de bien vouloir analyser nos questions avec indulgence.

b, « Résultats extrêmement négatifs de JSC Consultants » :

Nous joignons à la présente les comptes des 5 dernières années de notre Société, dont le CA est composé exclusivement d'honoraires de Conseil.

Comme vous pouvez le constater, le résultat d'Exploitation moyen est de 57K€/an pour un chiffre d'affaires moyen de 160K€ (soit RE/CA = 36%...).

Les fonds propres s'élèvent en fin 2010 à 200K€, et l'endettement est nul.

Bien que modestes, ces chiffres montrent que la société est particulièrement saine au plan financier.

2 – Retour sur le fond du dossier et questions sur N29 :

Nous vous remercions pour les réponses que vous avez apportées à nos questions précédentes (maladroites !), mais nous permettons néanmoins de vous en poser 2 autres.

Merci à nouveau de bien vouloir les considérer avec bienveillance.

a, pouvons-nous annoncer à des opérateurs intéressés par N29 que Valorimer est titulaire aujourd'hui du brevet N29 ?

b, Si oui : pour quels territoires, pour quelle durée de protection ?

c, si non :

- dans quel délai peut-on espérer que Valorimer devienne titulaire, au moins pour les principaux pays européens (France, Allemagne, UK, Italie, Espagne, Benelux) et les USA.

- quelles dépenses doivent être engagées pour cela ?

En vous remerciant par avance de bien vouloir nous éclairer, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Jean Saint-Cricq
Gérant

PJ : 3 pages

Cc :

Monsieur Dewaghe,
Evelyne Revellat, Olivier Lambotte, Christophe Béguin.

[illegible][illegible]

